

(2024-2026)



Projet Educatif de Territoire 2024-2026



Sommaire

Table des matières

SOMMAIRE	2
LE PEDT, DEFINITION ET ENJEUX	3
LE PILOTAGE DU PEDT	7
LES CHIFFRES CLES DU PROJET EDUCATIF.....	8
5 AXES STRUCTURANTS POUR LE PROJET EDUCATIF AVIGNONNAIS	11
AXE I – LE TEMPS DE LA CITOYENNETE ACTIVE.....	12
AXE II – LE TEMPS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE.....	16
AXE III – LE TEMPS DE L’EPANOUISSEMENT PAR LES PRATIQUES SPORTIVES.....	19
AXE IV – LE TEMPS DE L’EMANCIPATION PAR LA CULTURE.....	23
AXE V – LE TEMPS DE L’INCLUSION ET DE LA SOLIDARITE.....	27
OUTILS ET DEMARCHES PERMETTANT DE REpondre AUX ORIENTATIONS DU PEDT	29
<i>Une démarche collaborative et partagée : La Cité Educative</i>	<i>29</i>
<i>Une ambition de réussite éducative : Les Temps d’Activités Périscolaires (TAP)</i>	<i>30</i>
<i>Focus partenarial CAF/Ville/ Etat : Le Plan mercredi.....</i>	<i>33</i>
ORGANISATION DES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES – LES BASES DE LOISIRS.....	36
ORGANISATION DES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES – LES ACCUEILS MULTI-SITES.....	37
PRESENTATION D’UNE JOURNÉE TYPE LE MERCREDI EN ALSH MUNICIPAL	38
MODALITES DE SUIVI ET D’EVALUATION DU PEDT.....	39
ANNEXE 1 : GLOSSAIRE	41
ANNEXE 2 : PARTENAIRES DU PEDT	42
ANNEXE 3 : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D’UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL ET D’UN PLAN MERCREDI SUR LA COMMUNE D’AVIGNON	44
ANNEXE 4 : LA DEL VILLE AMIE DE SES ENFANTS	45

Le PEDT, définition et enjeux

Le projet éducatif a pour objectif de fédérer les acteurs d'un territoire au service de la réussite de tous les enfants et adolescents de 3 à 17 ans, de leur épanouissement et de leur bien-être.

Il fixe un cadre aux actions éducatives partenariales mises en œuvre sur tous les temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire). Il permet d'assurer une cohérence pour les interventions de chacun dans l'intérêt du jeune et des parents.

Il trouve sa traduction concrète dans les projets pédagogiques des acteurs éducatifs.

Le projet éducatif implique un engagement des partenaires institutionnels que sont la Ville d'Avignon, l'Education Nationale, la Préfecture du Vaucluse ainsi que la Caisse d'allocations familiales du Vaucluse à mieux répondre aux besoins des jeunes et des familles par l'articulation des moyens, des dispositifs et des outils partenariaux existants afin de rendre la politique éducative plus efficiente.

Il s'appuie sur la diversité des ressources et atouts du territoire et en particulier le riche tissu associatif local.

Il prend appui sur les dispositifs contractuels existants que sont : le Contrat de Ville, le Programme de Réussite Éducative et la Cité éducative, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), la Convention Territoriale Globale. Le projet éducatif fait aussi écho à l'obtention du titre « Ville amie des enfants » décerné par l'UNICEF en 2022 pour une durée de 4 ans.

Le précédent PEdT reconduit en septembre 2020 pour une période de trois années scolaires était guidé par l'objectif de faire des temps périscolaires et extrascolaires un atout supplémentaire dans la construction de la personnalité, de futurs citoyens conscients de leurs droits et devoirs envers eux-mêmes, envers les autres et à l'égard de la société et de leur cadre de vie.

Le nouveau PEdT présenté pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, met à nouveau l'accent sur la continuité éducative, l'accessibilité de tous les publics et l'inclusion des enfants en situation de handicap, la mise en valeur des richesses du territoire, les enjeux environnementaux et sociétaux, et la diversité et la qualité des activités proposées.

Il est structuré autour de 5 axes pluri-thématiques qui visent à répondre aux objectifs ci-après :

- Favoriser le développement personnel des jeunes et leur construction de futurs citoyens engagés et épanouis
- Sensibiliser les enfants et les adolescents à leur environnement par l'accès à la nature, agir pour le développement durable et la transition écologique

- Faire des pratiques artistiques, culturelles et sportives des leviers d'émancipation et d'épanouissement des enfants et des adolescents
- Renforcer l'inclusion et la solidarité en luttant contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants

Les activités proposées doivent servir ces objectifs, et être articulées avec le travail quotidien des équipes pédagogiques de l'Education Nationale.



Collectivité territoriale porteuse du projet : Ville d'Avignon

Date d'approbation du PEdT par le Conseil Municipal : 24 février 2024

Adresse : place de l'Horloge, 84000 Avignon

Téléphone : 04 90 80 80 00

Nombre d'habitants : 91 729 habitants

Liste des écoles concernées :

Les groupes scolaires en zones prioritaires REP + : ST Jean, Neuf Peyres, Stuart Mill, Massillargues, Coubertin, Grands Cyprès, Olivades, JH Fabre, Rotondes, Trillade.

En REP : St Roch, Louis Gros, Scheppler

Tous les autres groupes scolaires : Bouquerie, Mistral, Pouzaraque, Thiers, Croisière, Farfantello, Amandier, St Gabriel, Clos de la Murette, Sixte Isnard, St Ruf, Perrin, Courtine, Barthelasse, Sainte Catherine, Vertes Rives

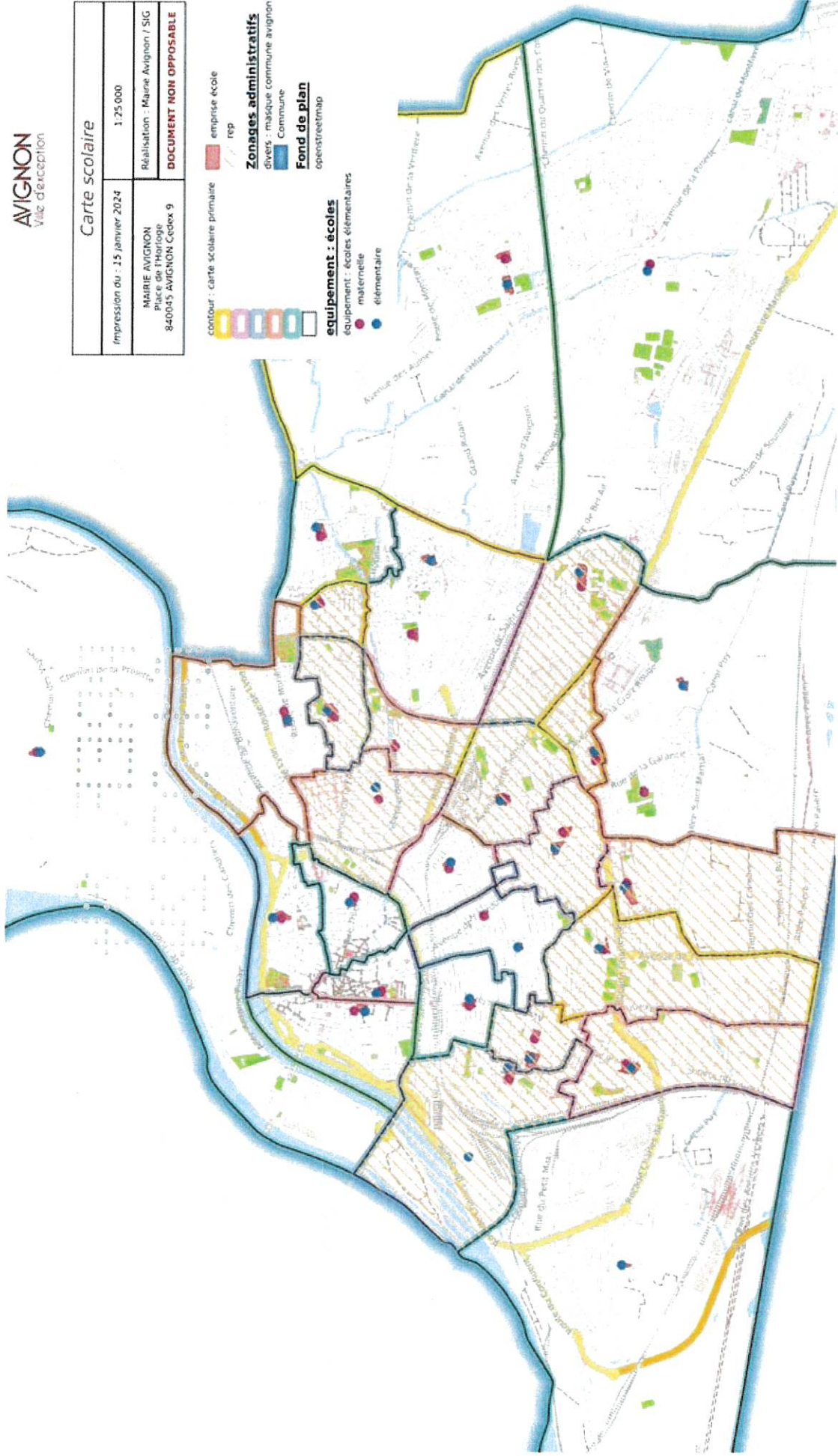
AVIGNON
Ville d'éducation

Carte scolaire

Impression du : 15 janvier 2024	1 25 000
Mairie AVIGNON Place de l'Horloge 840045 AVIGNON Cedex 9	Réalisation : Mairie Avignon / SIG DOCUMENT NON OPPOSABLE

- contour : carte scolaire primaire
- contour : emprise école rep
- Zonages administratifs**
divers : mairerie commune avignon
Commune
- Fond de plan**
openstreetmap

- équipement : écoles**
équipement : écoles élémentaires
maternelle
élémentaire



Le pilotage du PEDT

La coordination du projet est assurée par la mission Coordination des Politiques Partenariales et Juniors 13-25 directement rattachée auprès du DGA de la Direction Générale Adjointe Ville Emancipatrice.

Nom : Julien HENRY-LIMONON

Fonction : Coordinateur

Adresse : 74 bd Jules Ferry AVIGNON

Téléphone : 06 85 14 92 31

Adresse électronique : julien.henry-limonon@mairie-avignon.com

Le coordinateur du PEDT est chargé de mettre en place et d'animer une instance de pilotage représentative des acteurs éducatifs. Ce comité de pilotage est présidé par M^{me} Le Maire ou son/ses représentant(s).

Le comité de pilotage se réunira une fois par an et sera composé des acteurs éducatifs suivants :

- M^{me} Le Maire
- M Le DASEN
- M^{me} La Préfète de Vaucluse
- M. Le Directeur de la CAF
- M. Le DGS de la Ville d'Avignon
- M. Le DGA Ville Emancipatrice

Ou leurs représentants désignés.

Ce comité de pilotage aura pour objectif de définir de façon collégiale les nouvelles actions à mettre en œuvre dans le cadre du PEDT jusqu'en 2026.

Différentes instances de pilotage préexistent à ce nouveau PEDT :

- COPIL Avignon Ville Amie de ses Enfants
- COPIL / COTECH Cité éducative
- COTECH Education Nationale / Ville
- COPIL Convention Territoriale Globale

Les chiffres clés du projet éducatif

- 9 280 élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement du 1^{er} degré (3 332 en école maternelle et 5 948 en école élémentaire)
- 56 écoles dont 28 élémentaires, 25 écoles maternelles et 3 primaires (maternelle et élémentaire), soit 490 classes
- 28 écoles sont situées en réseau prioritaire (REP et REP+)
- 173 classes maternelles
- 3 classes pour 43 élèves en Toute Petite Section (dispositif de moins de 3 ans)
- 317 classes élémentaires
- 13 classes ULIS pour 124 élèves
- 7 600 enfants inscrits à la cantine (36 restaurants scolaires)
- 4 312 repas produits par jour en moyenne - Objectif 2026 : tendre vers 100 % bio et local dans les cantines
- 7 948 élèves concernés par la Cité Educative (collégiens compris)
- 11 573 enfants et adolescents de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire soit 83% du nombre des enfants et adolescents scolarisés, en apprentissage ou pris en charge dans un établissement d'accueil spécialisé
- 9 ALSH périscolaires
- 6 200 enfants inscrits aux temps d'activités périscolaires
- 9 directeurs périscolaires
- 55 animateurs jeunesse
- 49 associations partenaires des TAP
- 570 enseignants dans les écoles
- 500 agents municipaux dans les écoles
- 13 collèges (5 775 collégiens)
- 9 lycées (7 541 lycéens)
- 3 directeurs d'accueil de loisirs
- 444 places dans les ALSH Ville les mercredis
- 920 places au sein des ALSH Ville pendant les grandes vacances
- 36 éducateurs sportifs municipaux
- 6 bibliothèques municipales
- 5 musées municipaux

- 33 associations culturelles conventionnées
- 6 centres sociaux
- 40 millions € d'investissement dans les écoles depuis 2014
- Réaménagement et de végétalisation des cours d'écoles : 3 400 m² désimperméabilisés , 47 arbres, 90 cépées et 1 550 arbustes plantés



Pour eux, construire l'école de demain

Avignon, Ville amie des enfants, met tout en œuvre pour garantir à ses écoliers les meilleures conditions d'apprentissage. C'est dans cet esprit que sont pensées les constructions et réhabilitations d'écoles.

Deux grands projets sont enclenchés :

- La rénovation/extension de l'école des Grands Cyprès (18M€).
- Le lancement des travaux de la création de l'école Joly-Jean. Ouverte sur son quartier et inclusive, elle sera dotée de 11 classes dont une réservée aux enfants atteints de troubles autistiques (15M€).

Pendant la durée du précédent PEDT, des réhabilitations et extensions ont été réalisées à l'école des Olivades ainsi que dans les écoles élémentaires Louis Gros et de la Trillade pour près de 7 millions d'euros, soit un investissement de 736 euros par élève.

Plus récemment ce sont les écoles Sainte Catherine (870 000€), Clos du Noyer et Camille Claudel qui ont connu des travaux d'agrandissement.

Les écoles Marcel Perrin et Croisière ont vu quant à elles une réfection de leur toiture (310 000 euros) et des travaux d'accessibilité, de réfection, de sécurisation et de requalification des parvis, de végétalisation, d'équipement... ont été effectués dans différentes écoles.

Au total, sur les 6 prochaines années, la Ville prévoit de rénover et moderniser 10 écoles.

Depuis 2014, plus de 40M€ ont été investis dans des projets de rénovation et extension de certaines écoles.

La Ville d'Avignon a fait le choix de réaménager l'espace public chaque fois que possible afin que le chemin des écoles par les familles s'opère dans des conditions optimales.

Les aménagements ont alors été conduits avec pour objectifs :

- La sécurisation des accès des écoles en organisant les espaces disponibles devant les entrées ou sorties d'écoles ;
- L'encouragement et la facilitation des déplacements doux en donnant le plus de place possible aux piétons et aux vélos via l'apaisement des axes circulés aux abords des écoles (diminution de la vitesse, suppression de certains stationnements, modification de sens de circulation, matérialisation au sol du guidage des flux piétons, doublement des trottoirs ...)

La sécurité et le confort de déplacement aux abords des écoles sont une priorité : aussi la Ville continue à déployer ces aménagements en fonction de la configuration de l'espace.

5 Axes structurants pour le PEDT Avignonnais

AXE I/ Le temps de la citoyenneté active

1. Favoriser la connaissance des devoirs et droits de chacun
2. Favoriser l'expression en veillant à impliquer tous les enfants
3. Agir pour la prise de responsabilité et l'autonomie
4. Développer la socialisation
5. Favoriser l'égalité
6. Développer l'esprit critique et le libre arbitre
7. Promouvoir la Convention internationale des Droits de l'Enfant

8. Promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable
9. Promouvoir une alimentation de saison, saine et responsable
10. Encourager les pratiques éco-responsables (recyclage, mobilités douces, réduction des déchets...)
11. Mieux connaître la biodiversité et le monde qui nous entoure
12. Sensibiliser au changement climatique et aux transitions qu'il implique

AXE II/ Le temps de la transition écologique

AXE III/ Le temps de l'épanouissement par les pratiques sportives

13. Favoriser la découverte de la diversité des pratiques sportives
14. Soutenir l'éducation par le sport
15. Promouvoir la pratique sportive auprès des enfants et des adolescents
16. Favoriser le développement du sport-santé
17. Célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques
18. Favoriser la pratique sportive en mixité

19. Faire découvrir les pratiques artistiques sous toutes leurs formes
20. Amener les enfants vers une pratique et une découverte autonome de la culture
21. Faire découvrir les lieux emblématiques du patrimoine culturel avignonnais
22. Démocratiser l'action culturelle en la rendant accessible
23. Découvrir l'histoire de l'art et son évolution à travers les siècles

AXE IV/ Le temps de l'émancipation par la culture

AXE V/ Le temps de l'inclusion et de la solidarité

24. Développer la qualité d'accueil et l'inclusion des enfants en situation de handicap sur tous les temps
25. Assurer la rencontre et le dialogue entre les différentes générations
26. Favoriser les liens avec les familles
27. Promouvoir l'égalité des chances
28. Amplifier la concertation des acteurs de la communauté éducative
29. Favoriser le dialogue entre tous les enfants
30. Lutter contre les stéréotypes et les discriminations
31. Favoriser l'accueil de tous par tous

Axe I – Le temps de la citoyenneté active

Convaincue que la parole et l'expertise d'usage des citoyens sont nécessaires et complémentaires pour mettre en œuvre des actions plus efficaces, plus adaptées aux réalités des Avignonnaises et des Avignonnais, dans des projets plus en phase avec nos préoccupations, l'équipe municipale revendique et porte, depuis 2014, une volonté affirmée quant à la mise en œuvre de dispositifs participatifs, afin de favoriser l'exercice d'une citoyenneté active. Dispositifs qui favorisent par ailleurs l'efficacité de l'action publique, renforcent la cohésion sociale en responsabilisant les individus, et donnent du sens au partage et à la discussion citoyenne.

Budget Participatif, Conseil de la Vie Associative, Conseil Municipal des Enfants, Conseils de Quartier, Végétalisation Participative, Habitat Participatif, Réserve Citoyenne, démarches de consultation concernant la révision du PLU, grands projets de requalification des espaces publics... De nombreux dispositifs et instances, au-delà des strictes démarches de concertation règlementaires, ont été instaurés et se sont ancrés dans notre quotidien pour permettre à tout un chacun, quels que soient son âge, son profil ou ses revenus, de devenir acteur de sa Ville et ainsi d'être moteur de l'implication citoyenne.

A destination des jeunes avignonnais, l'éducation à la citoyenneté vise à favoriser l'engagement au service du collectif. Il est essentiel que les acteurs se mobilisent pour recueillir les volontés d'agir, accompagner les projets, favoriser le « faire ensemble ». Pouvoir agir, c'est aussi comprendre l'autre, comprendre le monde qui nous entoure. Dans cette perspective, la construction d'un esprit critique est une marche vers l'exercice de la citoyenneté, l'affirmation de soi et l'ouverture à autrui.

Orientations

1. Favoriser la connaissance des devoirs et droits de chacun
2. Favoriser l'expression en veillant à impliquer tous les enfants
3. Agir pour la prise de responsabilité et l'autonomie
4. Développer la socialisation
5. Favoriser l'égalité
6. Développer l'esprit critique et le libre arbitre
7. Promouvoir la Convention internationale des Droits de l'Enfant

La réalisation de ces orientations se traduit notamment par la création de deux instances de démocratie participative à destination des enfants et des jeunes : le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil Local des Jeunes.

Le Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le Conseil Municipal des Enfants est une assemblée d'enfants issus des classes de CM1 et CM2 de toutes les écoles d'Avignon, élus par leurs camarades de classe.

Créé en 2016, le CME favorise la sensibilisation de nos enfants aux enjeux de la citoyenneté et de la vie de la cité, ainsi que leur implication sur les temps officiels (commémorations/inaugurations).

Surtout, elle leur permet de suivre de bout en bout la réalisation de projets devenant ainsi des acteurs à part entière de la ville.

Voici quelques exemples de projets déjà réalisés :

Printemps des écoliers dont l'édition 2019 a été organisée au centre aéré de la Barthelasse, espace de pratiques sportives libres et intergénérationnelles créé à la Souvine, parcours de découverte du patrimoine arboré du Parc du Clos de la Murette grâce à une application numérique...

Création d'un Conseil Local des Jeunes (CLJ) et d'une convention citoyenne de la Jeunesse

Les jeunes ont souvent le sentiment que leurs idées et préoccupations ne sont pas suffisamment prises en compte par les élus, quel que soit l'échelon décisionnel. Pourtant la loi Égalité et Citoyenneté prescrit la possibilité de créer des conseils locaux de jeunes en précisant leur composition ainsi que leur rôle. Pour mieux prendre en compte l'avis et les propositions des jeunes Avignonnais, la Ville entend travailler à la création d'un Conseil Local de la Jeunesse et de conventions annuelles. Le principal objectif sera d'impliquer des adolescents et des jeunes adultes (12-17 ans) dans la vie de notre cité mais également dans des projets d'avenir.

Ainsi la première convention citoyenne de la Jeunesse s'est tenue le 15 novembre 2023 dans les salons de l'Hôtel de Ville avec la participation de 140 jeunes de classes d'âges et de quartiers différents et d'une quinzaine de structures associatives (clubs jeunes des centres sociaux et associations d'éducation populaire) pour l'animation d'ateliers autour de la citoyenneté et de l'engagement.

Un appel à projet lui sera spécifiquement dédié pour permettre d'offrir aux jeunes qui s'y impliqueront, de porter et concrétiser des projets qui leur tiennent à cœur dans des domaines variés (sports, loisirs, culture, environnement, solidarité, ...) et répondant à un objectif d'intérêt général.

Le Conseil local de la Jeunesse garantira évidemment la parité femme-homme. Il sera composé de jeunes domiciliés sur la commune. Il se différenciera du Conseil Municipal des Enfants par une plus grande autonomie délibérative et décisionnelle proposée aux jeunes qui s'y engageront au regard de leur âge plus avancé.

La Ville s'engage également à travers les actions suivantes : obtention du titre Ville amie des enfants, socialisation des enfants de -3 ans, création de cours végétalisées non genrées...

Au-delà de ces instances de démocratie participative, la Cité éducative, les temps d'activités périscolaires et les temps extrascolaires jouent également un rôle primordial dans la mise en œuvre de ces orientations éducatives.

A destination des élèves habitant dans les quartiers prioritaires, les actions menées dans le cadre de la Cité éducative les invitent à être des jeunes citoyens à part entière et à lutter contre le sentiment de déclassement qui peut parfois prédominer. Les parents sont également régulièrement conviés à échanger, à s'exprimer et à participer activement à la vie de la cité ou de l'école.

Les temps d'activités périscolaires jouent également un rôle majeur, ils touchent une large majorité des élèves avignonnais et sont l'occasion d'aborder différemment de l'école les principaux enjeux de société. Les directeurs et animateurs périscolaires mènent des projets au long cours qui visent à favoriser la vie en collectivité et permettre à chaque enfant de s'exprimer librement.

On retrouve ces orientations dans les programmes pédagogiques mis en œuvre au sein des accueils de loisirs municipaux. Bien que chaque base de loisirs ait une programmation propre et une thématique de prédilection, l'apprentissage de la citoyenneté est un des fondements communs à toutes les structures. La plupart des enfants avignonnais participant aux activités périscolaires et/ou aux activités extrascolaires profitent d'une éducation complémentaire à celle de l'école au sein des différents dispositifs proposés par la Ville d'Avignon et ses équipes d'animation.

Exemple d'actions menées sur le temps extrascolaire :

- Organisation de jeux coopératifs permettant aux enfants de davantage se sociabiliser, d'interagir avec autrui, de faire partie d'un collectif et d'y trouver sa place. Ces jeux collectifs permettent également de révéler le potentiel de chaque enfant et de valoriser tous les profils. Que l'enfant soit meneur, sportif, logique ou stratège chacun a sa place au sein du groupe.
- Apprentissage du code de la route et des bonnes pratiques en circulant à vélo.
- Apprentissage et création des drapeaux des pays du monde avec pour objectif de favoriser la connaissance des citoyens du monde.

Exemple d'action menée avec les partenaires du PEDT :

• **Ville / Education nationale : Campagne électorale du Conseil Municipal des Enfants.**

Politique phare d'apprentissage à la citoyenneté et au vivre ensemble de la Ville, le Conseil municipal des enfants est composé de 2 conseillers par école élémentaire (publiques et privées), 1 fille et 1 garçon, élus par leurs camarades, selon des modalités de vote décidées en concertation avec les équipes enseignantes (tenue d'un bureau de vote, vote par classe, présentation des candidats, etc...)

• **Ville / Education nationale : L'apprentissage et la défense de la laïcité.** Chaque année, plusieurs écoles plantent l'Arbre de la Laïcité, lors d'une cérémonie avec le Maire. Cette plantation a lieu pendant la semaine de la laïcité.



Axe II – Le temps de la transition écologique

Notre projet éducatif doit accompagner les jeunes Avignonnais pour appréhender les enjeux de la transition écologique : acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements, les pratiques nécessaires à la prise en compte de la nature dans notre environnement.

En 2022 Avignon a élaboré son Plan Climat local, il vise à intégrer l'urgence climatique dans toutes les politiques publiques et projets portés par la ville d'Avignon.

Orientations :

1. Promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable
2. Promouvoir une alimentation de saison, saine et responsable
3. Encourager les pratiques éco-responsables (recyclage, mobilités douces, réduction des déchets...)
4. Mieux connaître la biodiversité et le monde qui nous entoure
5. Sensibiliser au changement climatique et aux transitions qu'il implique

La réalisation de ces orientations se traduit notamment par la végétalisation des cours d'écoles et l'exemplarité des cantines de la ville en privilégiant toujours davantage les circuits courts, le bio et le local.

Végétalisation des cours d'écoles – Fraich'Cours

La Ville d'Avignon s'engage dans une démarche de végétalisation et de réaménagement des cours d'école. En effet, la végétalisation des cours d'école, permettra de rafraîchir ces espaces et de lutter contre les îlots de chaleur : la désimperméabilisation des sols, la création d'espaces verts, la plantation d'arbres peuvent en effet permettre de réduire sensiblement celle-ci et ouvrir la cour aux enfants même en période de canicule.

Le plan de végétalisation des cours pourra aussi être l'occasion de réfléchir à leur réorganisation en fonction des nouveaux usages individuels et collectifs de l'école comme du quartier... Comme cela a été le cas de la cour de l'école maternelle des Olivades : aux horaires hors temps scolaire, la cour est ouverte sur l'extérieur et les habitants du quartier peuvent l'utiliser.

Dans le cadre de l'opération Fraich'Cours les élèves de l'école Massillargues, en compagnie d'élus, ont récemment planté quelque 800 bulbes à fleur dans leur cour récemment végétalisée et désimperméabilisée.

Exemplarité des cantines municipales

Chaque jour, ce sont en moyenne 4 312 repas confectionnés à la Cuisine Centrale qui sont servis dans les 36 réfectoires de la ville. Environ 80 % des élèves des écoles avignonnaises sont inscrits à la cantine, un chiffre en constante évolution qui devrait encore connaître une augmentation au cours de l'année scolaire 2023-2024.

À la suite de la remunicipalisation de la restauration scolaire en 2015, la Ville améliore chaque année la qualité des repas par une augmentation progressive de l'approvisionnement en produits bio et locaux, et en développant les initiatives grâce à la pépinière municipale.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est également un enjeu majeur, tout comme la réduction des déchets. L'objectif « 0 plastique dans nos cantines (réchauffement, production, conditionnement) » a été atteint depuis janvier 2022

En chiffres 50 % des repas sont soit BIO, soit labellisés, soit locaux ou proviennent de circuits courts (*en valeur d'achat*).

La Ville s'engage également à travers les actions suivantes : Organisation d'ateliers recyclage avec les parents dans les espaces parents – enfants, mise en place d'un projet pédagogique centré sur l'environnement au sein de l'ALSH Gadagne...

Enjeu majeur du siècle actuel, la Ville d'Avignon a fait de la transition écologique un axe majeur de sa politique éducative. La cité éducative travaille avec de nombreuses associations du territoire promouvant une consommation locale et raisonnée. La connaissance de la biodiversité, du vivant, doit être accessible à tous. A destination des parents et des enfants, la promotion des écogestes et d'une alimentation respectueuse de notre environnement fait partie intégrante des activités proposées dans le cadre de la cité éducative mais également dans les temps d'activités périscolaires.

L'exemplarité des cantines municipales est un atout majeur dans l'acculturation des plus jeunes à une alimentation plus responsable, composée de produits locaux non transformés.

Sur le temps extrascolaire, la base de loisirs de Châteauneuf de Gadagne est le moteur d'activités innovantes orientées sur la thématique globale de la transition écologique. Le cadre privilégié dans lequel évolue les enfants sur le site est un facilitateur dans l'apprentissage du monde qui nous entoure. Les autres centres de loisirs municipaux ne sont pas en reste, avec soit là aussi des environnements propices comme à la Barthelasse ou à la Souvine, ou bien la proximité directe de parcs et de jardins partagés par exemple.

Exemple d'actions menées sur le temps extrascolaire :

La découverte de la biodiversité est une activité essentielle pour les centres de loisirs de la commune, principalement pour la Base de Châteauneuf des Loisirs qui bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel. Les autres bases et centres sont également pleinement impliqués dans cette démarche de découverte et bénéficient également d'un environnement de qualité. Les hectares de verdure dont bénéficient les bases permettent aux enfants de découvrir une faune et une flore nombreuse au sein même des structures d'accueils. Une très grosse majorité des enfants accueillis habitant dans des zones urbaines densément peuplées, ces activités de découverte de la nature permettent d'ouvrir leurs horizons et de les sensibiliser aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui.

- Création, plantation et entretien de potagers au sein des centres. Valorisation d'une agriculture de proximité et d'une alimentation bio et locale. La création de potagers permet la découverte de légumes anciens et méconnus.
- Initiation à la pêche avec des partenaires locaux.
- Apprentissage des différents types d'arbres présents sur le territoire et de la nécessaire adaptation des essences au changement climatique en cours.
- Recherche et découverte des insectes présents au sein et à proximité directe des centres. Découverte de la vie souterraine et du rôle des insectes dans le maintien d'une biodiversité active.
- Entretien de ruches permettant de découvrir les abeilles, leur rôle de pollinisateurs, la fabrication du miel et apprendre à différencier les différents types d'insectes volants. La présence de ruches sur les bases permet également la découverte du métier d'apiculteur et sensibilise les enfants à la préservation essentielle des abeilles.
- Découverte des espaces naturels du territoire, des parcs de la ville aux grands espaces des Monts de Vaucluse ou du Luberon.

Exemple d'action menée avec les partenaires du PEDT :

- **Partenariat Ville / Enseignants : Challenge Mon Ecol'O**, il s'agit d'un challenge inter-écoles qui vise à sensibiliser les petits Avignonnais au développement durable. Le principe est simple : les élèves sont invités à réaliser durant l'année scolaire des actions qui protègent la planète.

Ces actions, réparties en trois catégories (prédéfinies, libres avec critères ou sans), rapporteront chacune un certain nombre de points. Par exemple, installer un hôtel à insectes vaudra 100 points, créer un potager dans la cour 600 points, mettre en place un pédibus 1500 points...

A la fin de l'année scolaire un jury, composé notamment du Maire et d'élus municipaux, décernera quatre prix : le Grand prix maternelle, le Grand prix élémentaire, le Prix de l'innovation et le Prix grande cause locale. Avec des récompenses à la clé : sortie scolaire, découverte d'une ferme pédagogique, etc...

Axe III – Le temps de l'épanouissement par les pratiques sportives

En novembre 2019, la Ville d'Avignon a été labellisée « Terre de Jeux 2024 » par le Comité Olympique, une belle reconnaissance des actions menées en faveur du développement des pratiques sportives accessibles à tous et de l'impulsion donnée au monde sportif avignonnais. Jusqu'en 2024, il s'agit de multiplier les initiatives, les événements et les chantiers permettant de démocratiser davantage encore la pratique sportive pour tous les Avignonnais, quel que soit leur âge. Il s'agit aussi de partager avec les clubs, avec tous, des temps forts de communion et de partage. Il s'agit enfin de faire briller tout au long de l'année les valeurs de l'Olympisme et de dépasser nos propres limites.

Orientations :

1. Favoriser la découverte de la diversité des pratiques sportives
2. Soutenir l'éducation par le sport
3. Promouvoir la pratique sportive auprès des enfants et des adolescents
4. Favoriser le développement du sport-santé
5. Célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques
6. Favoriser la pratique sportive en mixité

La réalisation de ces orientations se traduit notamment par l'organisation des premiers Jeux d'Avignon, par la rénovation des piscines municipales, par le développement du sport-santé et par la mise en place d'activités sportives variées au sein des centres de loisirs, dans le cadre du périscolaire ou encore dans les stages sportifs municipaux.

Les Jeux d'Avignon

La première édition des Jeux d'Avignon, organisée le 2 juillet 2022 à La Plaine des sports et au Stade nautique, deux lieux emblématiques de la pratique de loisirs créés en 2019, est le premier temps fort de la dynamique Terre de Jeux 2024. Cet événement a été porteur des valeurs que sous-tend le sport : le rassemblement, la communion, le partage, le dépassement de soi, la rencontre, la découverte, le fair-play, la bonne humeur, la joie et l'enthousiasme.

Dès 9 h du matin, et tout au long de la journée, les Avignonnaises et les Avignonnais ont été invités à rejoindre les porteurs de la flamme de Terre des jeux, et traverser ainsi tous les quartiers de la ville hissant haut les couleurs de l'olympisme et du sport. L'après-midi s'est poursuivie par des défis sportifs entre équipes intergénérationnelles à la Plaine des Sports et au stade nautique : escrime, natation, kayak, volleyball, basketball, handball, boxe, handisport, gymnastique, haltérophilie, rugby, pétanque...

La 2^{ème} édition de cet événement s'est tenue le samedi 10 juin 2023. L'événement sera annuel et pérenne dans le temps.

Organisation de stages sportifs pendant les vacances scolaires

Les stages sportifs mis en place par la Ville sur les temps de vacances scolaires démontrent la volonté de faire découvrir à tous les pratiques physiques et sportives dans toutes leurs dimensions et leurs diversités.

Durant chaque période de vacances scolaires une dizaine de stages différents sont organisés pour les enfants de 5 à 16 ans. Une grande diversité de pratiques sportives est proposée, notons par exemple les stages de natation, de sports de pleine nature ou de sports olympiques.

Le dispositif « Un été à Avignon » est teinté depuis 2021 des couleurs du sport et de l'olympisme avec une proposition d'activités sportives et d'animations intergénérationnelles sur la thématique des Jeux Olympiques.

En 2021, près de 600 enfants du périscolaire et d'Avignon Loisirs Jeunesse ont participé aux activités sportives proposées à la Plaine des Sports dans le cadre la semaine Olympique et Paralympique.

Ado Connect

Le projet « sport santé » vise à ce que chacun quel que soit son niveau sportif, son état de santé, son poids, sa taille, sa déficience puisse être amené à pratiquer une activité sportive qui le conduise à devenir la meilleure version de lui-même. Sur le plan pratique deux créneaux sportifs sont proposés le mercredi après-midi, ces créneaux sont animés par des éducateurs sportifs de la Ville et s'adressent aux adolescents les plus éloignés de la pratique sportive. Ces créneaux sportifs sont couplés à des ateliers pédagogiques axés sur les bonnes pratiques santé / hygiène de vie.

Rénovation des piscines municipales

L'accès au domaine aquatique est indispensable tant dans l'apprentissage du savoir nager que dans le domaine ludique, du bien-être et de la santé. La Ville mène actuellement un vaste programme de rénovation qui apportera une réponse qualitative sur le plan environnemental, la maîtrise des coûts de fonctionnement et s'orientera autour de cinq axes principaux :

- remettre aux normes le parc aquatique
- répondre aux besoins d'apprentissage
- améliorer le confort des usagers
- dynamiser l'attractivité des piscines de quartiers et le développement de leur fréquentation
- maîtriser l'énergie et les coûts de fonctionnement

Un plan ambitieux pour les piscines :

- Coût total de l'opération : 18 867 000 €
- Conception-réalisation : 10 655 000 €
- Exploitation et maintenance des 5 piscines sur 8 années : 8 212 000 €

La Ville s'engage également à travers les actions suivantes : création des écoles municipales du sport, création d'une école de natation pour les adolescents, intervention d'éducateurs sportifs sur temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, construction d'un dojo solidaire ...

La promotion de l'activité physique et du sport dans sa globalité constitue un enjeu majeur dans notre société toujours plus digitalisée où les jeunes sont de plus en plus sédentaires et voient leurs capacités physiques diminuer de génération en génération. Cela n'est toutefois pas une fatalité et les collectivités comme l'Education nationale ont leur rôle à jouer dans la sensibilisation des enfants et des jeunes aux bienfaits du sport.

Dans le cadre de la Cité éducative, la Ville a fait le choix de renforcer les apprentissages de l'activité physique en installant des référents sportifs dans les écoles concernées. Les enfants des QPV, particulièrement exposés au surpoids et à l'inactivité physique, peuvent ainsi profiter d'activités variées, encadrées par des éducateurs sportifs diplômés. L'objectif est ainsi de les emmener progressivement vers une pratique sportive au sein d'une structure associative de la ville.

Sur les temps d'activités périscolaires et au sein des accueils de loisirs municipaux, les enfants pratiquent de manière régulière des activités sportives de tout type. Grâce au partenariat mis en place avec le département sport et loisirs de la ville, des éducateurs sportifs municipaux et des éducateurs de clubs viennent proposer leurs enseignements. Du matériel renouvelé de façon régulière est mis à disposition, chaque base de loisirs dispose notamment de vélos.

La Base de loisirs de la Souvine est particulièrement moteur dans le domaine, elle a fait de l'éducation aux pratiques sportives la priorité de son projet pédagogique. A proximité directe d'installations comme la Plaine des sports ou le stade nautique, les possibilités sont nombreuses. Le sport a de nombreuses vertus qu'il convient d'inculquer aux plus jeunes, du maintien en bonne santé en passant par le respect des règles, sans oublier la socialisation inhérente aux sports collectifs, le sport et ses valeurs sont promus et enseignés au sein de toutes les structures municipales dédiées à la jeunesse.

Exemple d'actions menées sur le temps extrascolaire :

- Découverte et initiation aux nouveaux sports olympiques : breakdance, escalade et skateboard.
- Les bases de Gadagne et de la Barthelasse sont équipées d'une piscine l'été, ce qui permet l'apprentissage de la natation et de sports aquatiques comme le water-polo.
- Pratique du vélo et promotion du savoir rouler. Découverte des différentes pratiques du vélo : sur route, en VTT, sur des pumptracks ou des skate-parks ... La pratique du vélo permet et induit l'apprentissage du code de la route et des codes de bonne conduite sur des espaces partagés.
- Découverte des différentes disciplines de l'athlétisme et mise en avant des épreuves en relais.
- Découverte et initiation aux sports de pleine nature : escalade, VTT, via-ferrata, course d'orientation, randonnées ...
- Apprentissage des valeurs de l'olympisme et de l'histoire des JO.

Exemple d'action menée avec les partenaires du PEDT :

- **Partenariat Ville / Education Nationale / USEP** : Dans le cadre de Terre de Jeux 2024, les écoles d'Avignon sont invitées à s'inscrire dans une **démarche d'étoilisation volontaire**. Avec une montée en puissance du dispositif jusqu'à l'événement olympique, trois niveaux d'étoilisation sont proposés aux équipes pédagogiques. Chaque école bénéficie d'un support de communication, de prêt de matériels sportifs, de l'adhésion gratuite à l'USEP et de la mise à disposition d'un éducateur sportif par la Ville.
- **Financement CAF** de l'action « sport dans la cité » proposée par le CASL
- **Financement CAF** de l'action AIDES (Animation, Insertion, Développement et Education par le sport) mis en œuvre par Avignon Jeunes

Axe IV – Le temps de l’émancipation par la culture

Avignon, Terre de culture 2025, est le signe d’une ambition culturelle forte pour la Ville.

Parce que la culture, toutes les cultures, mais aussi les artistes, la beauté, la création sont l’ADN d’Avignon, il s’agit de mettre en œuvre tous les moyens pour que chaque Avignonnaise et Avignonnais s’approprie cette formidable expérience porteuse de tant de possibles.

Orientations :

1. Faire découvrir les pratiques artistiques sous toutes leurs formes
2. Amener les enfants vers une pratique et une découverte autonome de la culture
3. Faire découvrir les lieux emblématiques du patrimoine culturel avignonnais
4. Démocratiser l’action culturelle en la rendant accessible
5. Découvrir l’histoire de l’art et son évolution à travers les siècles

La réalisation de ces orientations se traduit notamment par le projet « artiste à l’école », par la mise en place et le développement du pass culture ainsi que par la réhabilitation de la bibliothèque Jean-Louis Barrault (renommée « Bibliothèque Renaud-Barrault ») qui ouvrira ses portes au printemps 2024.

Un artiste à l’école

Le dispositif « Artiste à l’école » innove avec l’entrée des artistes dans les écoles, au plus près des enfants. Mise en œuvre en collaboration avec l’Education nationale, les équipes éducatives et le tissu culturel avignonnais, la présence d’artistes, de compagnies ou d’acteurs culturels dans les écoles, sous la forme de résidences et/ou de parrainages a été expérimentée dans 3 écoles dès la rentrée 2021. Ce dispositif a ensuite été déployé au travers d’un appel à projets proposé chaque année auquel les écoles volontaires seront incitées à répondre.

En ouvrant largement ces lieux d’apprentissage aux artistes ou aux établissements culturels de la Ville, l’objectif est d’aller encore plus loin dans l’accès de tous, et dès le plus jeune âge, à la culture. Véritable parcours de découverte et d’éducation artistique et culturelle, ces expériences in situ et in vivo permettent de développer la sensibilité des enfants, de favoriser leur compréhension des œuvres et de se positionner par cette confrontation au Beau et au processus de création, tant en spectateurs éclairés qu’en acteurs en devenir.

La plasticienne Martine Lafon avait initié la première résidence au sein de l’école élémentaire Vertes Rives, avec l’association L’Antre Lieux. Pour la 2^{ème} année d’immersion l’artiste urbain Goddog s’est installé dans le hall de l’école des Amandiers.

A la même période, dans le cadre de la Cité Educative, c'est la compagnie BabelDanse qui s'est installée à l'école Saint-Jean, pour travailler durant un mois autour de sa pièce Pop-Corn.

Les 224 élèves de l'élémentaire Saint-Jean et leurs enseignants ont ainsi pu assister à la représentation de Pop Corn à la salle Benoît XII.

Le dispositif Artiste à l'école montera en puissance tout au long de l'année dans le cadre de Terre de Culture 2025.

Mom Art : Label Musée Joyeux

Le label "Musée Joyeux" a été attribué aux musées Calvet et Lapidaire, galerie des Antiques du musée Calvet. C'est grâce à l'adhésion par la Ville à la charte Môm'Art, de l'association éponyme, que ce label engage ces deux premiers musées dans une démarche active de qualité envers les jeunes visiteurs et leurs familles.

Avec la gratuité des musées mise en place par la Ville en 2018, cette politique d'accessibilité dans les équipements culturels municipaux était déjà valorisée à travers des outils tels que des animations, ateliers, et autres livrets-jeux. Mais avec ce label, la Ville va plus loin et développe une action culturelle consacrée tout particulièrement à l'accueil des familles. Elle souscrit ainsi aux "10 droits du petit visiteur" : le droit de visiter à leur rythme, de fermer les yeux, de s'asseoir, de copier et surtout... de poser des questions !

Réhabilitation de la bibliothèque Jean-Louis Barrault : demain, une bibliothèque nouvelle génération

Avec 8 millions d'euros de travaux programmés et un cabinet d'architectes de renom, la future Bibliothèque Renaud-Barrault épouse l'image de l'arbre. Comme lui, ce nouvel équipement, qui sortira de terre en 2024, puise dans ses racines et dans son environnement pour mieux s'adapter et permettre la construction d'un réseau de connaissances.

Accueil réinterprété et convivial, espace numérique renforcé, cabanes haut perchées pour certains, lectures ombragées en quête de cimes pour d'autres, la Bibliothèque Renaud-Barrault incarnera un espace d'évasion, de rencontre et d'inspiration dans une ambiance singulière empreinte de symboliques.

Développement durable, croissance verte et écologie tiendront une place majeure dans cette renaissance, en plein cœur d'un quartier concerné par le programme de renouvellement urbain : la bibliothèque Renaud-Barrault deviendra un bâtiment culturel totem.

La Ville s'engage également à travers les actions suivantes : déploiement de l'ambition Terre de culture avec le lancement des Maisons Folies, accueil des enfants

dans les bibliothèques sur temps scolaires, une œuvre une école, exposition tournante dans les écoles, pass culture...

Avignon est depuis toujours une terre de culture, riche d'un patrimoine exceptionnel et d'une offre culturelle conséquente et qualitative. Chaque jeune avignonnais doit prendre conscience de l'environnement culturel qui l'entoure, c'est un des objectifs des équipes pédagogiques. La culture doit être accessible à tous sous toutes ses formes, de nombreuses actions sont organisées au sein des bibliothèques municipales ou dans le cadre des activités périscolaires.

Sur le temps extrascolaire c'est la base de loisirs de la Barthelasse qui a fait de la culture sa spécificité. Les enfants peuvent y découvrir le théâtre, le cinéma, la peinture, la poésie ... Les autres centres de loisirs participent également activement à l'éducation culturelle des jeunes avignonnais.

Exemple d'actions menées sur le temps extrascolaire :

- Pratique et découverte de l'art plastique : fabrication d'objets, décorations d'objets, création de fresques.
- Apprentissage de la musique, des différents styles et sonorités à travers l'organisation de quizz musical ou la création de livres de musique. Découverte des musiques et des comptines à travers le temps.
- Développement d'une culture cinématographique autre que les blockbusters, visionnage de films et de documentaires au cinéma ou au sein des accueils de loisirs ou dans les quartiers d'Avignon (un été à Avignon).
- Découverte du patrimoine avignonnais : organisation d'une course d'orientation passant par les lieux emblématiques de la ville, visites d'exposition au cloître Saint Louis, découverte du musée Lapidaire et du musée Vouland, visite des archives de la ville d'Avignon, visites du Palais des Papes, du rocher des Doms et du Pont d'Avignon...
- Permettre l'accès à l'art à travers le numérique : visite virtuelle des musées d'Avignon.
- Pratique du théâtre : organisation de matchs d'improvisation.

Exemple d'actions menées avec les partenaires du PEDT :

• **Projet DEMOS** : La Cité éducative d'Avignon s'engage aux côtés de la Philharmonie de Paris auprès de l'Orchestre national Avignon-Provence et de ses tutelles en coordination avec les centres socio-culturels des quartiers relevant de la Politique de la Ville (La Croix des Oiseaux, l'Espace Pluriel, La Fenêtre/Saint-Chamand et l'ASLC/Grange d'Orel) avec le soutien de la CAF de Vaucluse, pour constituer un orchestre Démos dans 6 écoles situées en zone REP + (Les Olivades, La Trillade, Stuart Mill, Grands Cyprès, Pierre de Coubertin, Jean-Henri Fabre).

- 3 ans de pratique instrumentale hebdomadaire
- 6 groupes de 15 enfants parrainés par les musiciens de l'Orchestre national Avignon-Provence
- Des binômes d'artistes professionnels accompagnés par un acteur social pour chaque groupe
- 2 ateliers de pratique par semaine
- Un concert par an
- Des instruments que les enfants pourront garder s'ils continuent à pratiquer : violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, clarinette, basson, trompette, trombone, euphonium.

Démos privilégie l'apprentissage collectif qui favorise à la fois le plaisir, le lien social et la musicalité. Aussi le jeu en orchestre offre d'emblée des résultats musicaux intéressants et motivants. D'abord l'entrée dans la musique se fait directement par la pratique. En effet il s'agit de jouer ensemble des pièces de différents répertoires, classiques et de musiques du monde, arrangées et adaptées au niveau des enfants.

Les notions théoriques (lectures, écriture...) sont intégrées progressivement à partir de la fin de la 1ère année. Ensuite la pratique du chant et de la danse favorise une approche corporelle de la musique et de l'instrument au bénéfice de l'expression artistique.

• **Ateliers théâtre** : A l'image de ce qui se pratique dans le cadre des temps d'activités périscolaire, le directeur du festival d'Avignon a rencontré les futurs bacheliers en option théâtre et inauguré le partenariat qui lie désormais le festival d'Avignon et la Cité scolaire Frédéric Mistral. Ateliers de pratique, spectacles, visites de lieux, rencontre d'artistes, découverte des métiers... Ce sont 55 élèves de la seconde à la terminale concernés par ce partenariat.

Axe V – Le temps de l’inclusion et de la solidarité

La crise sanitaire a rendu encore plus visibles les inégalités sociales et scolaires, tout en mettant en avant la solidarité et la mobilisation des acteurs sur le terrain auprès des plus fragiles. Agir contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales reste un enjeu majeur pour prévenir les risques de décrochage et permettre la réussite éducative de chaque enfant. Le rôle et la place des parents sont fondamentaux pour y parvenir.

Orientations :

1. Développer la qualité d'accueil et l'inclusion des enfants en situation de handicap sur tous les temps
2. Assurer la rencontre et le dialogue entre les différentes générations
3. Favoriser les liens avec les familles
4. Promouvoir l'égalité des chances
5. Amplifier la concertation des acteurs de la communauté éducative
6. Favoriser le dialogue entre tous les enfants
7. Lutter contre les stéréotypes et les discriminations
8. Favoriser l'accueil de tous par tous
9. Améliorer le climat scolaire

La réalisation de ces orientations se traduit notamment par l'obtention du titre ville amie des enfants et par l'accueil des enfants en très grande précarité.

UNICEF - Ville amie des enfants

Il s'agit de développer encore plus et mieux la qualité de nos actions et de nos initiatives en direction des 0-18 ans. Grâce à cette démarche, la Ville s'engage à mettre en œuvre les principes de la convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989.

Tarifs accessibles pour la restauration et les loisirs

La Ville d'Avignon s'est fait une priorité d'accueillir les enfants de tous horizons. Afin qu'aucun enfant ne soit lésé dans son accès aux services et activités proposées, des tarifs très accessibles ont été mis en place. Pour les ménages les moins aisés, les cantines municipales sont gratuites, permettant ainsi aux enfants de profiter d'un repas varié et équilibré. Depuis septembre 2022 les tarifs de la restauration scolaire sont en baisse, dès septembre 2022, 22,25% des enfants ont bénéficié d'un repas à moins de 1€, à terme ce sont 57,4% des enfants qui bénéficieront d'un repas à moins de 1€. Les

activités périscolaires sont gratuites pour tous, chaque élève peut y pratiquer des activités sportives, ludiques et culturelles sans contraintes financières. Les accueils périscolaires du matin et du soir sont également gratuits. Les accueils de loisirs municipaux et les activités sportives sont proposés à des tarifs très attractifs afin que l'aspect financier ne soit un frein pour aucune famille avignonnaise.

C'est une politique globale de tarification juste et adaptée afin qu'aucun enfant ne soit exclu pour des raisons financières. Le vivre ensemble se traduit ainsi concrètement avec une plus grande mixité sociale observée dans tous les dispositifs portés par la Ville.

La Ville s'engage également à travers les actions suivantes : accueil des enfants porteurs de handicap (écoles et bases de loisirs), projet de cantine intergénérationnelle à Vertes Rives, apaisement de la pause méridienne (formation des animateurs, gestion des conflits, possibilité de faire la sieste, autonomisation de l'enfant ...)

Exemple d'actions menées sur le temps extrascolaire :

- Organisation d'ateliers de sensibilisation à la lutte contre le racisme.
- Inclusion des enfants en situation de handicap sur l'ensemble des activités proposées.
- Organisation de temps de rencontre entre les équipes des centres et les parents. Favoriser l'échange, le dialogue, le partage entre les équipes, les parents et les enfants.
- Réalisation de courts métrages afin de sensibiliser les enfants au harcèlement. La réalisation de vidéos sur le sujet permet d'aborder la question différemment et d'amener une prise de conscience progressive. Certains actes de harcèlement qui peuvent paraître anodins sont parfois révélés grâce à un travail éducatif réalisé dans le cadre de créations artistiques.

Exemple d'actions menées avec les partenaires du PEDT :

- **Partenariat Ville / association Le Pas :** formation des ATSEM et des animateurs sur l'accueil des enfants en situation de handicap
- **Financement CAF à destination du Centre Social l'Espelido :** mise à disposition de 3 places dans le cadre de la labélisation de crèche à vocation insertion professionnelle
- **Financement CAF à destination de l'association les amis de Théodore :** financement d'animateurs pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Outils et démarches permettant de répondre aux orientations du PEDT

Une démarche collaborative et partagée : La Cité Educative

Relevant d'une démarche collective des acteurs des quartiers prioritaires autour des établissements scolaires, les villes labellisées Cités Éducatives se mobilisent avec les services de l'État pour répondre au défi de la réussite éducative de tous les jeunes, de l'enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, l'objectif étant de Faire Cité ensemble. Avignon, labellisée fin 2019, est l'une des plus grandes Cités Éducatives en France. Près de 8 000 enfants sont concernés (de la maternelle au collège). Avec pour objectif de renforcer les prises en charge éducatives sur le temps scolaire et périscolaire, ce dispositif gouvernemental est accompagné d'enveloppes budgétaires supplémentaires (650 000 euros chaque année avec la participation des différents partenaires institutionnels).

Des projets concrets et ludiques

Différents projets pour les écoles REP et REP+ du territoire ont été construits avec les acteurs concernés (enseignants, conseillers pédagogiques, services de l'État et de la Ville d'Avignon, partenaires institutionnels, associations, centre sociaux), en voici quelques exemples :

- _ Mise en place d'espaces parents au sein des établissements avec des référents de médiation parentale ;
- _ Développement d'espaces numériques pour créer là encore du lien entre parents et acteurs locaux et permettre le suivi des enfants ;
- _ Installation de référents sportifs dans les établissements avec un projet établi entre l'éducateur et les associations ;
- _ Création d'espaces ludiques en milieu scolaire, sous forme de mallettes pédagogiques accueillant une combinaison de jouets (symboliques, de construction, d'imagination, jeux à règles) ;
- _ Organisation de vacances apprenantes ;
- _ Apaisement de la pause méridienne : des travaux ont été entrepris dans les réfectoires pour aménager de petits salons restaurants assurant une plus grande sérénité lors de la prise des repas et une meilleure isolation phonique. Des activités gratuites sont mises en place après le temps du déjeuner, incluant y compris des activités de repos, de relaxation, de lecture.

Liste des écoles classées REP et REP+

- Quartier Saint-Chamand : Coubertin, Saint-Exupéry
- Quartier Ouest : Saint-Roch, Louis Gros, Scheppler
- Quartier Rocade : Grands Cyprès, Olivades, Trillade, Jean-Henri Fabre, Rotondes
- Quartier Nord : Massillargues, Stuart Mill, Saint-Jean

Chiffres clés :

- 7 quartiers QPV : Monclar, Champfleury, Rocade Sud, Barbière, Croix Des Oiseaux, Saint Chamand, Quartiers Nord-est, soit 24 611 habitants (27% de la population avignonnaise)
- 4 collèges REP+
- 28 écoles maternelles & élémentaires soit 4237 élèves
- Taux de pauvreté sur le Grand Avignon = 21.3% contre 55.7% pour les QPV d'Avignon soit 9898 personnes

Une ambition de réussite éducative : Les Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP)

Pour rappel, le PÉDIF applicable pour l'année scolaire 2017-2018 a fait l'objet d'une consultation afin que les écoles se prononcent sur l'allègement des journées de quarante-cinq minutes ou le maintien de l'organisation actuelle comportant une demi-journée roulante consacrée aux activités péri-scolaires. C'est ce dernier aménagement qui a reçu le plus de votes favorables.

Les évaluations effectuées en cours d'année ont conduit la Ville d'Avignon à faire le choix de garder la semaine de 4 jours et à proposer la reconduction en l'état de l'organisation du fonctionnement péri-scolaire.

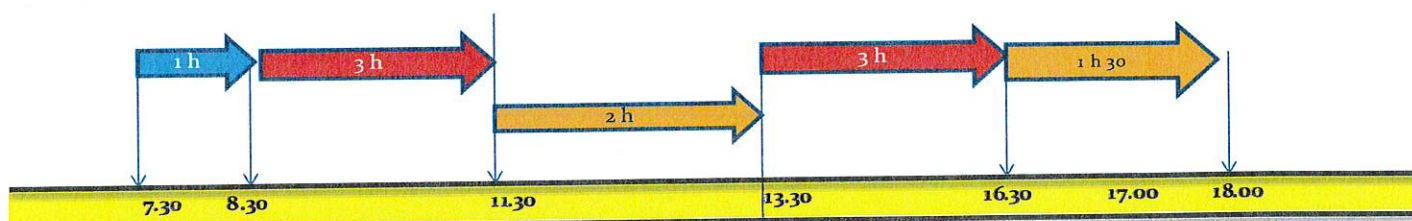
Fidèle à sa politique d'ouverture artistique, culturelle et citoyenne à destination des plus jeunes, la Ville continue de développer l'offre des activités péri-scolaires créées il y a neuf ans et qui se poursuivent sous la forme d'une après-midi par semaine. Elles sont entièrement gratuites pour tous.

6204 enfants étaient inscrits aux activités péri-scolaires en 2023 (609 de plus que l'année précédente), soit 64.5 % des écoliers.

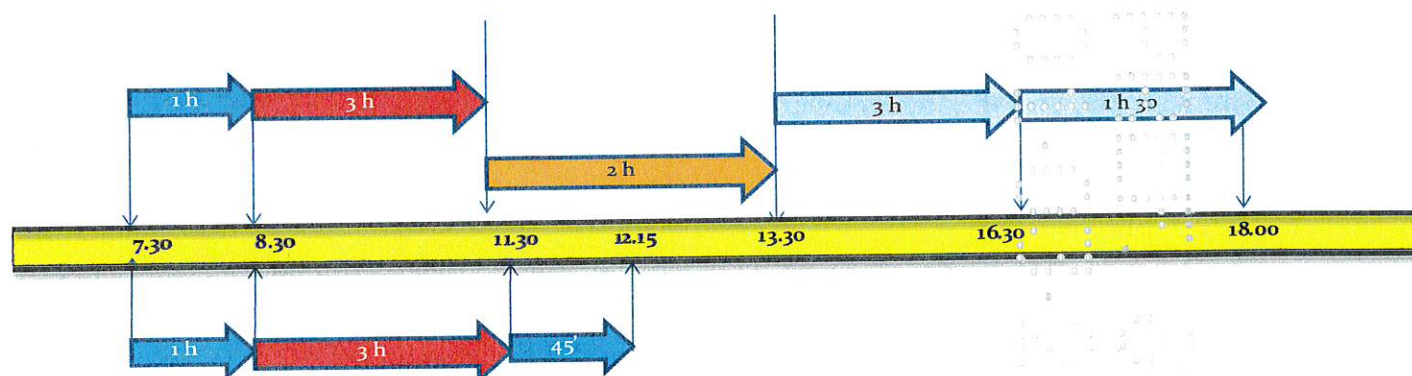
Les Conseils d'Ecoles se font l'écho de la reconnaissance qualitative et diversifiée de ce format péri-scolaire regroupé sur une après-midi pour chaque école, même si la fatigue globale des enfants en fin de semaine est souvent relevée. Il a été acté la reconduction de cette action menée sur les 4 après-midi des semaines scolaires, soient 3h regroupées de 13h30 à 16h30 pour mener les ateliers péri-scolaires, chaque semaine pour chacune des 56 écoles de la Ville.

Les divers acteurs œuvrant les après-midis périscolaires pour les enfants sont issus autant des divers services municipaux (Enseignement, Jeunesse, Sports, Culture...), du milieu enseignant (animateurs d'ateliers), que du tissu associatif local (une cinquantaine d'associations).

Journée classique (3/5) = les horaires actuels



Journée périscolaire (1/5) = activités à la place des cours de l'après midi



Les mercredi matin (temps de liaison de 45 minutes)

Mode d'inscription aux TAP :

Les activités périscolaires sont organisées dans un cadre d'Activités de Loisirs Sans Hébergement et proposées gratuitement. Les parents inscrivent leurs enfants pour l'ensemble des activités périscolaires et pour l'année scolaire.

Les 58 écoles d'Avignon sont organisées en quatre groupes, chacun ayant son après-midi d'activités périscolaires, afin d'exploiter au mieux les divers équipements sportifs ou culturels, et d'optimiser les moyens humains pour aboutir à un périscolaire regroupé et de qualité.

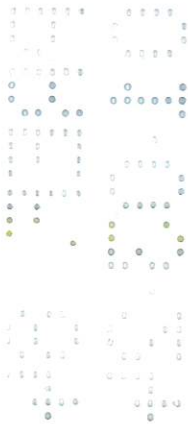
La Ville d'Avignon travaille en fin d'année scolaire le préprogramme des activités périscolaires de N+1, qui doit être proposé aux enfants à la rentrée suivante.

Il est structuré autour d'un tronc commun d'activités :

- sportives avec les éducateurs municipaux et les associations sur les équipements de proximité et les écoles
- activités de loisirs sur les 2 bases de loisirs extérieures avec un transport assuré par bus
- activités culturelles sur les bibliothèques et musées de la commune

Il est accompagné d'activités spécifiques à chaque école en fonction de ses caractéristiques propres, et des dynamiques déjà à l'œuvre.

Par ailleurs, un Règlement Intérieur des ALSH Périscolaires a été approuvé lors du Conseil Municipal du 7 février 2015 et peut être revu à tout moment.



Focus partenarial CAF/Ville/ Etat : Le Plan mercredi

La Ville d'Avignon s'attache depuis plusieurs années à développer son offre de loisirs et à la rendre la plus qualitative possible. Le nombre d'enfants accueillis s'est considérablement accru et chaque centre de loisirs municipal vise à offrir des activités de qualité et variées aux jeunes Avignonnais. L'accessibilité des tarifs pratiqués témoigne d'un attachement à l'accès aux loisirs pour tous. Engagée pour le bien-être et l'épanouissement de tous les enfants, la Ville d'Avignon a notamment obtenu le titre de Ville Amie des enfants délivré par l'UNICEF en 2022.

La signature de la charte qualité Plan mercredi en fin d'année 2022 va permettre d'accentuer la mise en relation des acteurs suivants : direction des activités périscolaires, Cité éducative, Contrat Enfance Jeunesse, directeurs des bases de loisirs, Education Nationale, services municipaux (enseignement, sport, culture...), centres de loisirs associatifs, associations intervenant sur le champ de l'enfance ... Ce dispositif constitue une opportunité nouvelle de créer ou renforcer des synergies sur le territoire.

L'entrée de la Ville d'Avignon dans le dispositif Plan mercredi représente la première pierre du renouvellement de son projet éducatif de territoire. La cohérence éducative est une priorité et toutes les politiques éducatives s'attacheront à ce que les projets pédagogiques développés soient en accord et en cohérence avec le PEdT renouvelé incluant un label mercredi à travers la signature de la convention de mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi sur la commune d'Avignon.

La signature de la charte qualité du Plan mercredi engage les projets périscolaires organisés les mercredis à rechercher :

1- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires - Collaboration équipe enseignante/équipe - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial

L'offre de loisirs périscolaire de la Ville d'Avignon s'inscrit dans une démarche éducative globale qui favorise le lien entre les différents acteurs éducatifs. Dans le cadre de la Cité éducative, des temps d'activités périscolaire (TAP), des temps périscolaires du matin, du midi et du soir ainsi que des temps périscolaires du mercredi, des activités complémentaires et cohérentes sont organisées. Les différents responsables sont en liens réguliers et participent collectivement à la concordance des activités proposées. Les activités mises en place durant les différents temps de l'enfant s'inscrivent dans un projet éducatif de territoire voté en 2020 pour une durée de trois années scolaires.

2 - L'accueil de tous les publics

Inclusion des enfants en situation de handicap - Développement de la mixité sociale - Mise en place d'une politique d'information des familles

La qualité d'accueil et l'inclusion des enfants en situation de handicap sur tous les temps est une priorité pour la Ville. De nombreuses actions sont déjà mises en place, notamment la formation des équipes d'animateurs et la prise en compte des besoins spécifiques des enfants. Les parents d'enfants en situation de handicap sont reçus et écoutés en amont afin de trouver la solution la plus adaptée pour leur enfant. Les efforts de la Ville en la matière se poursuivront dans les années à venir.

La Ville d'Avignon s'est fait une priorité d'accueillir les enfants de tous horizons. Afin qu'aucun enfant ne soit lésé dans son accès aux services et activités proposées, des tarifs très avantageux ont été mis en place (cantines, TAP, centres de loisirs...)

Afin de faciliter l'accès à l'offre de loisirs proposée par la Ville, un système de ramassage est également mis en place. Des bus récupèrent les enfants dans les différents quartiers de la Ville et les emmènent directement vers les bases de loisirs. Cela permet que le permis de conduire, le coût de l'essence ou bien les contraintes logistiques liées au transport ne soient un frein pour aucune famille.

Les familles sont informées de ces actions et des programmes d'activités via un portail famille mis à jour régulièrement.

3 - Mise en valeur de la richesse du territoire

Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties - Construction de partenariats locaux - Implication des habitants dans les projets pédagogiques

La Ville d'Avignon bénéficie d'un patrimoine exceptionnel et d'une vie culturelle extrêmement riche sur son territoire. L'offre de loisirs périscolaire est tournée vers la valorisation et la mise en valeur de ce patrimoine. Les enfants accueillis sont régulièrement en visite de bâtiments historiques, ou partent à la découverte de leur environnement naturel le plus proche. Les bases de loisirs bénéficient notamment d'une biodiversité foisonnante directement sur le lieu où se tient l'ALSH.

Les activités proposées s'inscrivent dans la démarche Avignon Terre de Culture 2025 ainsi que dans le Plan Climat local adopté en 2022. La promotion du patrimoine culturel, historique et environnemental constitue donc une part prépondérante des programmes d'activités des accueils de loisirs.

4 - Le développement d'activités éducatives de qualité

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées - Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de - La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (2024-2026)

Les activités proposées dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires font la part belle à la découverte, à l'épanouissement et à l'ouverture au monde. Evitant au maximum les sorties de consommation, les animateurs de la Ville font preuve d'inventivité pour proposer des thématiques attractives et en perpétuel renouvellement lors de chaque temps d'accueil. Les enfants sont acteurs de la programmation, la prise d'initiative est valorisée afin de prendre en compte les souhaits des enfants. Les activités s'inscrivent dans un projet éducatif global qui priorise les activités sportives, culturelles et écocitoyennes.



Organisation des accueils extrascolaires – Les bases de loisirs

	Base de Loisirs de la Barthelasse	Base de Loisirs Châteauneuf des Loisirs	Base de Loisirs de la Souvine
Contact référent	Baptiste Boulland	Stéphanie Lefebvre	Emeline Befve
Adresse	8 chemin de la Barthelasse	303, Chemin du Moulin Rouge	Rte de Bel air, 84140 Avignon
Numéro de Téléphone	04 13 60 51 60	04.90.22.23.12	06 85 12 15 73
Adresse électronique	ALJbarthelasse@mairie-avignon.com	aljgadagne@mairie-avignon.com	Emeline.befve@mairie-avignon.com
Les mercredis			
Capacité d'accueil	172	140	0
Nb d'enfants de – 6 ans	77	60	0
Nb d'enfants de 6 ans à 14 ans	95	80	0
Horaires d'ouverture	De 11h30 à 18h		
Les petites vacances			
Capacité d'accueil	172	140	120
Nb d'enfants de – 6 ans	77	60	40
Nb d'enfants de 6 ans à 14 ans	95	80	80
Horaires d'ouverture	De 8h à 18h		
Les vacances d'été			
Capacité d'accueil	300	300	200
Nb d'enfants de – 6 ans	77	80	60
Nb d'enfants de 6 ans à 14 ans	223	220	140
Horaires d'ouverture	De 8h à 18h		
Modalités			
Modalités d'inscriptions	<p>Service Avignon Loisirs Jeunesse / aljvignon@mairie-avignon.com - 04 90 16 32 23 74 Bd Jules Ferry 84000 AVIGNON (sur rendez-vous) lundi - mercredi - vendredi 8h30/12h30 et 13h15/17h / mardi et jeudi 8h30/12h30</p>		
Tarification	<p>Le reste à charge (tarif journalier) tient compte des revenus de la famille. (Revenus x taux d'effort) / 12 = reste à charge par jour. Le taux d'effort est fixé par délibération du Conseil Municipal.</p>		

Organisation des accueils extrascolaires – Les accueils multi-sites

	Massillargues	Camille Claudel	Sixte Isnard	Simone Veil
Contact référent	Emeline Befve	Emeline Befve	Emeline Befve	Emeline Befve
Adresse	1340 chemin de Massillargues - 84000 Avignon 06 85 12 15 73 ALJtemporaire@mairie-avignon.com	300 bd des Ecoles - 84140 MONTFAVET 06 85 12 15 73 ALJtemporaire@mairie-avignon.com	31ter avenue de la Trillade - 84000 AVIGNON 06 85 12 15 73 ALJtemporaire@mairie-avignon.com	1 rue des Ecoles - 84000 Avignon 06 85 12 15 73 ALJtemporaire@mairie-avignon.com
Numéro de Téléphone				
Adresse électronique				
Les mercredis				
Capacité d'accueil	100	32	0	0
Nb d'enfants de – 6 ans	45	32	0	0
Nb d'enfants de 6 ans à 14 ans	55	0	0	0
Horaires d'ouverture	De 11h30 à 18h		Non ouvert	Non ouvert
Les petites vacances				
Capacité d'accueil	110	54	0	0
Nb d'enfants de – 6 ans	40	54	0	0
Nb d'enfants de 6 ans à 14 ans	70	0	0	0
Horaires d'ouverture	De 8h à 18h		Non ouvert	Non ouvert
Les vacances d'été				
Capacité d'accueil	0	48	35	40
Nb d'enfants de – 6 ans	0	48	35	40
Nb d'enfants de 6 ans à 14 ans	0	0	0	0
Horaires d'ouverture	Non ouvert		De 8h à 18h	
Modalités				
Modalités d'inscriptions	Service Avignon Loisirs Jeunesse / aljavignon@mairie-avignon.com - 04 90 16 32 23 74 Bd Jules Ferry 84000 AVIGNON (sur rendez-vous) lundi - mercredi - vendredi 8h30/12h30 et 13h15/17h / mardi et jeudi 8h30/12h30			
Tarifification	Le reste à charge (tarif journalier) tient compte des revenus de la famille. (Revenus x taux d'effort) / 12 = reste à charge par jour. Le taux d'effort est fixé par délibération du Conseil Municipal.			

Présentation d'une journée type le mercredi en ALSH municipal

Le temps méridien d'animations du mercredi

Horaires	
11h30/13h30	<p>Rassemblement des enfants inscrits au centre qui sont présents à l'école. Accueil des enfants. Les enfants passent aux toilettes accompagnés par l'équipe d'animation et se lavent les mains. Déjeuner Un animateur par table. Il favorise la discussion, encourage les enfants à goûter, et anime au besoin le repas. Il distribue les repas et les associe au nettoyage. Les enfants passent aux toilettes accompagnés par l'équipe d'animation et se lavent les mains. Temps récréatifs après comptage des enfants. Par temps sec : animations extérieures En cas de pluie : animations intérieures</p>

Le temps d'animations du mercredi après-midi

13h30/14h	<p>Accueil des nouveaux enfants arrivés, appel et pointage présence Temps calme : installation permanente en autonomie (jeux de société, dessin, lecture...) Temps calme : sieste et/ou lecture, petits jeux sur tables</p>
14h/16h30	<p>Activités ou sorties Exemples : 3-4 ans : activités de motricité 30 min Jeux de représentation : 30 min 4-5 ans : loisirs créatifs, grands jeux ou sorties</p>
16h30/17h	Préparation, goûts et rangement
17h/17h30	Accueil des parents

Le temps d'accueil supplémentaire du mercredi

17h30/18h	<p>Accueil des parents, activités libres Fermeture du centre</p>
------------------	---

Modalités de suivi et d'évaluation du PEDT

L'évaluation du projet éducatif est une démarche qui vise, à partir d'objectifs préalablement définis, à comprendre les résultats obtenus, de la manière la plus objective possible, afin de les apprécier, d'en rendre compte et d'aider en cela aux décisions à venir.

L'objectif est de permettre aux élus et aux acteurs éducatifs de :

- Procéder à une analyse qualitative sur les impacts du projet éducatif sur la population ciblée,
- Réactualiser le diagnostic initial afin d'adapter les programmes d'actions aux évolutions des besoins.

Cette démarche d'évaluation du projet éducatif sera effectuée au moyen de critères d'évaluation qualitatifs et quantitatifs :

- Cohérence des projets pédagogiques des structures d'accueils avec les objectifs du PEdT et les projets d'école
- Nombre d'enfants inscrits à l'année aux activités périscolaires et aux centres de loisirs municipaux et associatifs
- Taux de croissance du nombre d'enfants inscrits aux TAP
- Taux de participation à l'ALSH des mercredis
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation directement liée à l'un des axes du PEdT (compétences psycho-sociales, inclusion,...)
- Nombre de partenaires impliqués dans la déclinaison opérationnelle du PEDT
- Nombre d'actions menées sur les thématiques spécifiques : inclusion scolaire, lutte contre le harcèlement scolaire)
- Diversité, répartition et nombre d'activités proposées dans le cadre des TAP
- Nombre d'actions liées à la transition écologique
- Nombre d'actions liées aux pratiques sportives et culturelles
- Nombre de projets autour de l'appropriation de l'environnement scolaire
- Développement de projets d'enfants, de projets collectifs
- Nombre d'actions partagées avec les parents (ateliers, rencontres, journées portes-ouvertes
- Alternance des temps en grands groupes et en petits groupes
- Alternance des activités dirigées et des temps en autonomie
- Nombre d'inscrits et taux d'assiduité pour chaque activité
- Taux de participation des garçons / des filles
- Existence et fréquence des temps de concertation
- Nombre d'ateliers enfants / parents menés dans le cadre de la Cité Educative

Le présent Projet Educatif de Territoire d'Avignon est établi pour une durée de 3 ans.

L'évaluation du projet éducatif est assurée par le Comité de pilotage chaque année ainsi qu'en fin de contrat

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (2024-2026)

Fait à Avignon, Le



Le Maire d'Avignon **La Préfète de Vaucluse**

**Le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale**

**Le Président/Directeur de la CAF
de Vaucluse**

Annexe 1 : Glossaire

- PEdT : Projet Educatif de Territoire
- ATSEM : Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
- ETAPS : Educateur territorial des activités physiques et sportives
- QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville
- REP+ : Réseau d'éducation prioritaire
- UEMA : Unité d'enseignement au maternelle autisme
- ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire
- TAP : Temps d'activités périscolaires



Annexe 2 : Partenaires du PEDT

Partenaires institutionnels :

Ville d'Avignon, Education Nationale, SDJES 84, CAF de Vaucluse

Partenaires associatifs :

Tissu associatif, centres sociaux et clubs sportifs

NB : liste établie sur la base des associations effectuant des activités périscolaires en 2023-2024. Elle est susceptible d'évolution.

Domaine de pratique :	Activité :	Nom :
Culture	Théâtre	Eveil Artistique Mises en Scènes Festival d'Avignon La Factory Le Totem Association Jean Vilar Théâtre du Chêne Noir Théâtre du chien qui Fume Théâtre du Balcon Théâtre des halles Théâtre des vents Théâtre Transversal
	Musique, chant, danse	Les Hivernales Eveil artistique Mi va Togo Génération sport Joli Fatras La portée de tous Soul mineur Stand'Hop
	Cinéma, sculptures, créations artistiques	Collection Lambert Arts Up Parcours de l'Art Art en Ciel
	Patrimoine, citoyenneté, éducation populaire, jeux	Notre Dame du Bon repos Ligue de l'Enseignement 84 Jeux Jubil Echiquier des Papes Léo Lagrange Les petites choses Mandela for ever young

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (2024-2026)

Sport	<p>Arts martiaux</p> <p>Escrime</p> <p>Multisports</p> <p>Gymnastique</p> <p>Basket</p> <p>Rugby</p> <p>Sports nautiques et natation</p> <p>Handball</p> <p>Foot</p> <p>Volley</p> <p>Vélo</p> <p>Triathlon</p> <p>Echecs</p> <p>Sport adapté</p>	<p>ACCAVI (capoeira)</p> <p>AEA Escrime</p> <p>CASL Avignon Jeunes Connexions sports USEP 84 UFOLEP 84</p> <p>EGA ANTGym</p> <p>Avignon sport barbière basket USAP Basket</p> <p>SOA 13 USAP Rugby</p> <p>SNA Jeune Canoë Kayak Avignonnais CNA</p> <p>Avignon Handball</p> <p>Sporting Club Montrévet</p> <p>Avignon Volleyball</p> <p>Roulons à vélo</p> <p>Avignon Le Pontet Triathlon</p> <p>Echiquier des papes</p> <p>Le Pas 84</p>
Sciences, Techniques et Technologies	Découverte scientifique	<p>Avenir 84</p> <p>Les Petits Débrouillards</p> <p>Semailles</p>
Multi-activités	Centres sociaux	<p>L'Espelido</p> <p>MPT Champfleury</p> <p>ESC La Croix des Oiseaux</p> <p>ASLC Centre Social d'Orel</p> <p>L'Espace Pluriel</p> <p>La Fenêtre</p>

Annexe 3 : Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi sur la Commune d'Avignon



Annexe 4 : Label Ville Amie de ses Enfants

5 ENGAGEMENTS POUR LE MANDAT 2020/2026

Une Ville amie des enfants...

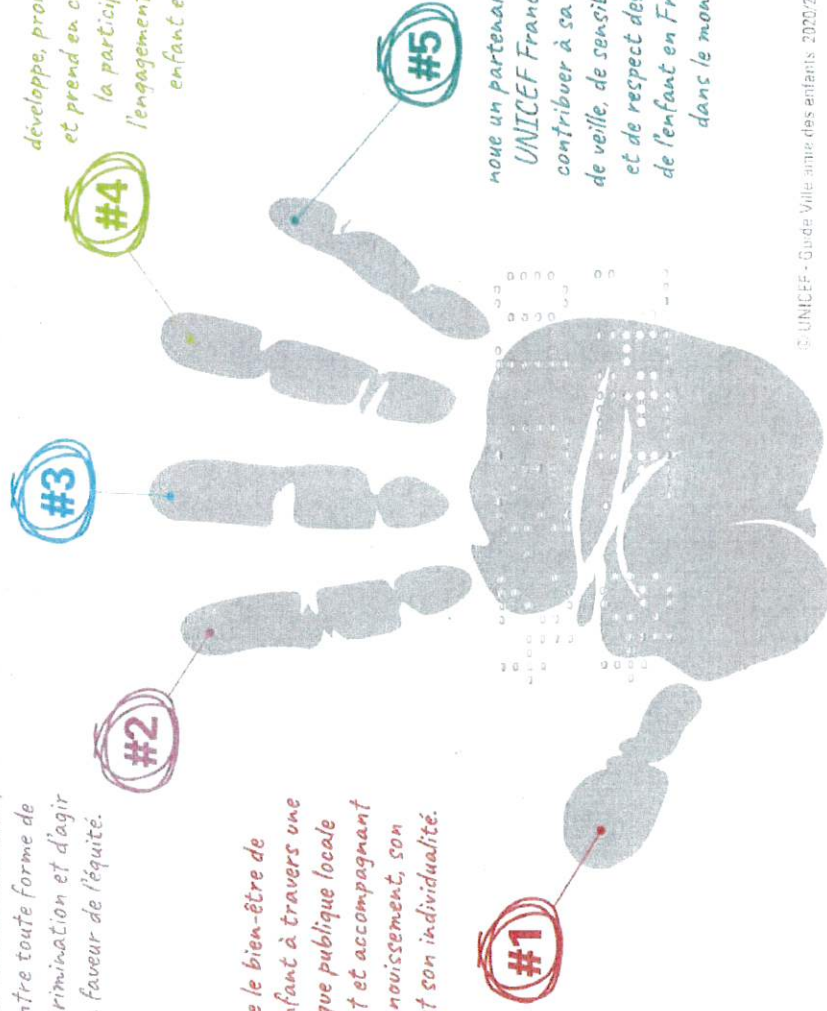
permet et propose un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire.

affirme sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité.

assure le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.

développe, promeut, valorise et prend en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune.

noe un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.



NOTRE PLAN D'ACTION MUNICIPAL DE L'ENFANCE ET LA JEUNESSE 2020/2026

